



SAM
Route de Frontenex 62
1207 Genève

MONSIEUR

N/réf : S

Genève, le 15 décembre

SUBSIDE D'ASSURANCE-MALADIE

Le Service de l'assurance-maladie (SAM) vous informe que vous avez droit à un subside d'assurance-maladie.

Nom :
Prénom :
Assureur :
Date de début de la réduction de prime : 1er janvier
Date de fin de la réduction de prime : 31 décembre
Montant du subside : 40.00 F

Ces informations ont été communiquées à l'assureur

Ce droit au subside est déterminé par votre revenu déterminant unifié (RDU)

Si n'est pas votre assureur maladie durant la période du 1er janvier au 31 décembre, il vous revient de nous faire parvenir une copie de votre police d'assurance maladie.

La présente décision peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de l'assurance-maladie dans un délai de trente jours dès sa notification (article 35 de la Loi cantonale d'application de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie LaLAMal J 3 05).